



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

\* \* \* \* \*

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BORDET Bernard, Maire.*

**PRÉSENTS** : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

**ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S** : HERHARD Anne-Marie.

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 9

Absent.e.s excusé.e.s : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Secrétaire de séance : Madame GROUSSET Sylvie

Convocation : 18 mars 2022

### ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

#### A. FINANCES LOCALES :

1. Tarifs concessions cimetières ;
2. Procédure de reprise des concessions abandonnées ;
3. Révision des loyers : Épicerie, Port.

#### B. COMMUNICATION :

1. Télé alerte : Intramuros ;
2. Réunion publique.

#### C. TOURISME :

1. Diagnostic environnement du Camping ;
2. Gestion de l'aire de Camping-Car.

#### D. QUESTIONS DIVERSES :

1. Point sur les projets en cours ;
2. Planning des permanences du bureau de vote.

\*\*\*\*\*

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

## A. FINANCES LOCALES :

### 1. Tarifs concessions cimetières ;

Le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de concession datent de 1995 et la dernière mise à jour date du passage à l'euro sans changement de tarifs soit 22,47 €/m<sup>2</sup> pour une concession perpétuelle.

Le Maire propose d'instaurer comme cela est devenu la norme dans la majorité des communes, trois tarifs en fonction de la durée de concession et ainsi mettre fin au système de concessions perpétuelles. Cela permettra d'avoir des tarifs cohérents avec les frais d'obsèques actuels.

Après la présentation des informations prises auprès de plusieurs communes environnantes, et un temps de débat, le conseil municipal a voté les tarifs suivants :

	Superficie	Durée	Tarifs
Concession simple	2 m <sup>2</sup>	30 ans	70 €
Concession simple	2 m <sup>2</sup>	50 ans	120 €

Le conseil maintient les prix votés en 2020 concernant les prix des redevances cinéraires pour le columbarium.

Actuellement le Columbarium :

Redevance cinéraire 15 ans	350,00 €
Redevance cinéraire 30 ans	600,00 €
Redevance cinéraire 50 ans	900,00 €
Redevance comprenant 1 plaque d'identification vierge	

Dépôt de cendres au jardin des souvenirs comprenant la plaque d'identification vierge	100,00 €
---	----------

*Accord du Conseil Municipal*

### 2. Procédure de reprise des concessions abandonnées ;

Dans les dernières actualités, la procédure de reprise de concessions qui devait s'effectuer réglementairement sur 3 années, peut maintenant être réalisée sur 1 an et 4 mois.

Des informations ont été prises auprès de plusieurs entreprises qui accompagnent les communes pour ce genre de procédure très exigeante.

Ces devis prennent en compte les frais de gestion de procédure auprès des familles et la prise en charge de toute la saisie des informations pour chaque concession existante actuellement dans le cimetière communal.

Il est préconisé de commencer ce genre de procédure le mois précédent les célébrations de la Toussaint afin de pouvoir informer le maximum de familles.

Colorga AD funéraire	Estimation procédure pour 60 concessions	6 350 € HT
	Option rédaction d'un règlement de cimetière	620 € HT
	Option logiciel après procédure	1 300 € HT
CCE France	Estimation procédure pour 50 concessions (PU 90 € HT)	6 500 € HT

*Le conseil municipal propose un report de ce dossier.*

### **3. Révision des loyers : Épicerie, Port.**

#### Local Commercial – 11 rue Principale

Monsieur le Maire propose de revoir le loyer du bail de l'épicerie située 11 rue Principale (cadastré section A n° 650) avec Mme Caryne MORIN TUAL, gérante.

Le loyer voté par délibération du 9 avril 2021 est de 250.00€ TTC.

Au vu des travaux de remise en état de la seconde partie et de l'ouverture du commerce « BAR », Mr le Maire indique au conseil municipal que la surface de vente a été doublée.

Après débat, le conseil municipal a délibéré pour un loyer de 500 € TTC / mois.

Ces tarifs sont révisés chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre de l'année précédente définis par l'INSEE.

*Accord du Conseil Municipal*

#### Exploitation d'une activité de batellerie au port communal

Comme l'indique la convention d'exploitation, les tarifs sont augmentés en suivant l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre de l'année précédente définis par l'INSEE.

*Le conseil municipal valide les tarifs suivants pour l'année 2022 : 94,22 € par barque, 34,03 € par canoë et 542,93 € pour la billetterie.*

## **E. COMMUNICATION :**

### **1. Télé alerte : Intramuros ;**

Suite au changement de fournisseur téléphonique, il n'y a plus de possibilité d'envoyer des SMS de télé alerte.

De ce fait, il paraît nécessaire de réévaluer la proposition mutualisée avec Intramuros.

Pour rappel : L'application IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer vos administrés à la vie locale.

- Vos administrés reçoivent vos alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.
- Ils utilisent les services que vous mettez à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.
- Incluez vos services personnalisés dans l'application et créez des contributeurs qui participent à l'ajout d'information.

Il s'agit d'un abonnement. Pour ce qui est des tarifs, ils ont été négociés l'année dernière par la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise. Plusieurs communes voisines s'en sont équipées. Le prix avait été proposé en fonction de la taille de la commune et de la mutualisation ou non.

	Souscription directe	Mutualisation
150 à 300hab	10 euros	6 euros
<b>301 à 500hab</b>	<b>15 "</b>	<b>9 "</b>
501 à 1000hab	20 "	12 "

Les élus sont favorables à cette évolution, une confirmation sur le maintien du prix groupe négocié le 17 mars 2021 est attendue.

## **2. Réunion publique.**

Le Maire souhaitait inviter les habitants à une réunion publique qui permettrait de présenter les projets de l'année afin de pallier à l'absence de la cérémonie des vœux en début d'année.

Cette réunion devait permettre de préciser et d'informer notamment sur les contraintes des travaux pour les effacements de réseaux qui vont fortement perturber la circulation traversante de la commune.

La date du 2 avril a été envisagée mais au vu de la situation sanitaire Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de maintenir cette réunion.

*Le conseil municipal suggère une annulation ou un report de la réunion à un moment où la pandémie sera de nouveau à la baisse sur le territoire.*

## **F. TOURISME :**

### **1. Diagnostic environnement du Camping ;**

Le Maire informe le conseil municipal que les premiers échanges avec les différents partenaires ont commencé avec une première présentation du diagnostic paysager et des éléments chiffrés permettant d'estimer les besoins en hébergement fixe.

La prochaine étape sera de rencontrer la DDTM pour les questions de réglementation urbanistique en associant le bureau d'étude qui travaille sur le projet de carte communale actuellement.

## **2. Gestion de l'aire de Camping-Car.**

Le Maire informe le conseil municipal de quelques dysfonctionnements informatiques sur la borne de paiement.

Se pose la question du fonctionnement qui permettrait de ne pas se retrouver avec un week-end de dysfonctionnement de la borne pendant la haute fréquentation.

Le conseil municipal demande qu'un contact soit pris avec URBAFLUX pour revoir les conditions d'assistances et d'information des usagers.

## **G. QUESTIONS DIVERSES :**

### **1. Point sur les projets en cours ;**

#### **Place des anciens combattants :**

Présentation de devis :

- Arrachage des bambous : 1 570,80 €
- Reprise des entourages d'arbres : 5 292,00 €

Le conseil reporte la décision après le vote du budget.

#### **Secteur route de la Sèvre :**

Une estimation du coût pour la réparation ou changement de la passerelle piétonne est attendue pour une prise de décision.

Le conseil décide de maintenir les tables actuelles de la pêcherie en les rénovant par une nouvelle peinture et de changer les tables des cabanes.

#### **Bibliothèque municipale :**

Le Maire informe que la bibliothèque municipale est ouverte sur un créneau supplémentaire grâce à l'investissement d'une nouvelle bénévole.

Madame GIACOMETTI tiendra la permanence les samedis de 14h à 15h30.

## **2. Planning des permanences du bureau de vote.**

Voici les dates des bureaux de vote :

#### **Présidentielles > bureau ouvert de 8h à 19h + temps de dépouillement**

- Dimanche 10 avril
- Dimanche 24 avril

#### **Législatives > bureau ouvert de 8h à 18h + temps de dépouillement**

- Dimanche 12 juin
- Dimanche 19 juin

### **3. Vote du budget 2022**

Le budget 2022 doit être voté au plus tard le 15 avril 2022.

Le conseil municipal valide la date du Mercredi 13 avril pour la réunion du vote du budget. La commission des finances se réunira au préalable mardi 5 avril afin de préparer les documents budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire



#signature#

BORDET Bernard

